

XIII^e CONGRES MONDIAL DE LA ROUTE
PARIS 2007

ROUMANIE – RAPPORT NATIONAL

SÉANCE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE TS4

QUALITE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

DUMITRU PETRE
LA COMPAGNIE NATIONALE DES AUTOROUTES
ET ROUTES NATIONALES DE ROUMANIE

BUCHAREST – ROUMANIE
Email: calitate@andnet.ro

QUALITÉ D'INFRASTRUCTURE NATIONALE DES ROUTES ET AUTOROUTES DE ROUMANIE

Résumé

La qualité de l'infrastructure nationale de routes et autoroutes de la Roumanie est assurée par les réglementations de la loi nr. 10 /1995, concernant la qualité des constructions, loi qui par ses normes d'application assure et établit toutes les responsabilités techniques et légales.

1. Les aspects généraux concernant la qualité de l'infrastructure routière

L'infrastructure routière au niveau national et au niveau des administrations locales, assure les transports routiers internationaux transitoires, internationaux de destination et les transports nationaux et locaux, en relation directe avec les demandes concernant la sûreté de la circulation routière, la réduction des temps de parcours et la croissance du confort de l'utilisateur, demandes réalisées par une qualité correspondante des travaux de l'infrastructure routière.

La qualité de l'infrastructure routière en Roumanie se réalise conformément à la Loi 10/1995 sur la qualité des constructions et les réglementations spécifiques pour les domaines opérationnels.

La garantie de la qualité des travaux de l'infrastructure routière se réalise par des réglementations techniques, nationales et européennes, la promotion des projets d'investissements, et pendant l'exécution des travaux elle est vérifiée par des activités obligatoires de contrôle de la qualité, des essais et vérifications effectuées par des personnes autorisées et le contrôle de l'État par l' Inspectorat d'État des Constructions.

Pour assurer la qualité des travaux en Roumanie, les entrepreneurs doivent avoir obligatoirement, un système de management de la qualité conformément à SREN 9001/2001 pour garantir les conditions nécessaires concernant les demandes essentielles des travaux des routes, des ponts et des autoroutes.

2. Les domaines d'incidence et les responsabilités pour respecter la loi de la qualité en constructions en Roumanie.

La loi de la qualité en constructions établit les responsabilités pour la réalisation des exigences essentielles en mettant en application le système de la qualité dans la construction des routes, des ponts, des autoroutes, etc., par des structures organisationnelles, par des procédés et moyens pour toutes les étapes de conception, d'exécution et d'exploitation du réseau routier national.

La responsabilité pour la réalisation qualitative des travaux est établie sur des niveaux de participation en cours de la promotion de l'exécution, l'exploitation du réseau routier national et s'identifie aux niveaux suivants:

- a) chez l'investisseur pour établir la qualité qui doit être réalisée pour assurer la vérification des projets d'exécution correcte des travaux, l'expertise des travaux;

- b) chez le projecteur pour assurer par des projets et détails d'exécution les niveaux qualitatifs, conformément aux règlements techniques et des spécifications prévues dans le contrat, pour réaliser les cahiers de charges pour l'exécution des travaux, l'exploitation et l'entretien;
- c) chez l'entrepreneur, pour utiliser à l'exécution des travaux seulement des produits et technologies certifiés du point de vue qualitatif, pour assurer les demandes techniques et fonctionnelles, par son système de qualité.
- d) aux experts techniques, vérificateurs des projets, responsables techniques de l'exécution, attestés pour la réalisation des niveaux qualitatifs, pour l'accomplissement des procédures techniques de procès spécifiques;
- e) aux administrateurs qui gèrent le fonctionnement d'un réseau d'infrastructure routière n'importe la propriété (d'État, administration locale, privée pour l'application systématique des travaux d'entretien et réparations ainsi que la surveillance du réseau en exploitation.

Pour réaliser les règlements concernant les obligations des facteurs responsables qui concourent aux constructions de routes et de ponts, on a établi des règlements d'application pour les domaines suivants:

1. l'activité de métrologie en constructions;
2. surveillance et assurance de la qualité;
3. le comportement en exploitation, les interventions en temps et l'utilisation ultérieure des constructions;
4. l'agrément technique pour les produits, les procédés et les équipements dans les constructions;
5. l'autorisation et l'accréditement des laboratoires d'analyses et essais dans le domaine des constructions routières;
6. la certification de conformité de la qualité des produits utilisés en constructions (CE ou CS).

3. Projets de référence pour l'infrastructure nationale des routes de la Roumanie, où on a appliqué les règlements sur la qualité en constructions

Le programme de réhabilitation des routes nationales pour assurer les conditions de capacité portante par essieux simples de 115KN, de capacité et de la circulation et pour l'accroissement du confort et de la sûreté du trafic routier, ainsi que la promotion du programme national d'autoroutes a généré une série représentative de travaux routiers nouveaux, qui ont demandé des quantités importantes de matériaux routiers et de nouvelles technologies d'exécution.

Les projets de référence qui ont été exécutés et qui ont été élaborés et suivis sur le parcours de l'exécution par des sociétés de consultance internationales et où on a appliqué et respecté les exigences techniques et technologiques pour la réalisation des niveaux de qualité ont été:

- des réhabilitations des ponts et passages pour l'agrandissement de la capacité portante et de la capacité de circulation;
- la réhabilitation des routes nationales pour les trajets ouverts au trafic international, par des travaux de correction des éléments géométriques en plan horizontal et en plan vertical, la croissance de la capacité portante a 115 KN pour les essieux simples;
- l'élimination des points noirs par l'aménagement spécifique des carrefours et des secteurs de routes dont les paramètres fonctionnels ne sont pas bons, et qui favorisent

les accidents routiers, ainsi que la réalisation de la troisième voie dans les secteurs avec des rampes, des élargissements supplémentaires, en courbe, etc;

- la réalisation des secteurs d'autoroutes prioritaires dans les corridors européens IV et IX sur le territoire de la Roumanie;
- la réalisation d'un programme national de routes extérieures des villes pour sortir le trafic routier des villes et pour réduire les temps de parcours.

4. Des propositions en Roumanie pour implémenter les normes européennes dans les projets d'autoroutes et routes nationaux.

En Roumanie l'implémentation des normes européennes ainsi que des standards harmonisés dans le domaine routier se trouve dans une étape très avancée grâce aux organismes nationaux ASRO (L'Association Roumanie de Standardisation) et RENAR (L'Association Nationale de Standardisation de la Roumanie), stage réalisé avant de l'entrée la Roumanie dans la Communauté Européenne.

Le processus d'implémentation des normes européennes dans le domaine des travaux de constructions de l'infrastructure routière, a été avancé par les conditions réelles de promotion de ces travaux exécutés avec des sociétés internationales des pays européens, avec l'assistance technique à l'exécution des sociétés de consultance européennes.

La Compagnie Nationale d'Autoroutes et Routes Nationales de Roumanie a la responsabilité du comité technique national CT 187 pour l'infrastructure routière, pour utiliser des normes européennes ou l'harmonisation des normes nationales sous la coordination de l'ASRO.

5. Mesures opérationnelles dans l'assurance de la qualité des travaux pour satisfaire les demandes des utilisateurs de l'infrastructure nationale routière.

L'option pour le transport routier dans le système national de transport de la Roumanie, concrétisé par l'accroissement important des niveaux du trafic, dans les conditions d'un réseau national de routes et autoroutes relativement réduit, a imposé une abondance responsable de la qualité des travaux pour obtenir les conditions nécessaires de sûreté et confort pour ces utilisateurs sur la configuration et les paramètres existants avec des interventions minimales.

Les mesures opérationnelles appliquées pour les travaux exécutés sur le réseau national de routes et autoroutes, établies dans le contexte du cadre, technico-législatif réglementé, ont été synthétiquement les suivantes:

- La prévoyance dans les documentations techniques des paramètres des niveaux qualitatifs mesurables pour les paramètres d'état technique existants, mis en évidence par des expertises techniques et par l'établissement des périodes déterminantes du projet;
- La vérification directe chez les fournisseurs de la qualité des matériaux utilisés à l'exécution des travaux, ainsi que la vérification de confirmation des paramètres qualitatifs chez l'entrepreneur avant l'utilisation dans la fabrication;
- La surveillance des conditions technologiques à la fabrication des matériaux routiers pour respecter des paramètres du processus technique et l'assurance des qualités des matériaux:

- La vérification des conditions d'application des matériaux fabriqués coffrages, etc. par des déterminations directes des valeurs physiques caractéristiques:
- L'assurance de l'application des matériaux routiers ou pour des structures en béton des processus technologiques continus, en assurant la qualité et la quantité du processus d'exécution par un contrôle permanent des conditions de qualité préétablies:
- La vérification avec des équipements spécialisés des paramètres qualitatifs réalisés à l'exécution des travaux, tant structuraux (résistance, capacité portante, stabilité, etc.) que fonctionnelles (planéité, rugosité, profil en long, etc.).

Les évaluations opérationnelles pour assurer et vérifier la qualité des travaux à partir de la conception l'exécution et le fonctionnement imposent la mobilisation des équipements spécifiques de laboratoire, des équipements spécifiques de processus de fabrication et du personnel technique spécialisé responsable par l'autorisation accordée.